

01/04/2022

Date de la convocation :
25 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2022 _ 16	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt deux et le premier avril 22 à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves –GAYMARD Marie-
José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette et LUCAS Aurore.

Absents excusés : M. TROIN François a donné procuration à M. CAMOIN Yves

Secrétaire de séance : BAIN Chantal

OBJET : **Budget de la Station de Distribution Automatique de Carburant :**
- Adoption du compte administratif - Exercice 2021
- Affectation du résultat

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L 2343-1 et 2,
et R.2343.1 à R 2343.10,

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20/03/2021, n° 2021_15 approuvant le Budget
Primitif 2021,

-Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et
L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que Monsieur le Président pour présider au vote
du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

-Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31
relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 20210.

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mme Chantal
BAIN, doyen d'âge, conformément à l'article L 121-13 du code des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

- **DESIGNE** M. CAMOIN Yves, 1^{er} Adjoint, pour présider au vote du Compte administratif

- **ADOpte** par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Compte Administratif de l'exercice 2021,
arrêté comme suit:

Résultats N-1		Opérations Exercice		Résultats
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	15 682,76	1 106 838,17	1 125 423,34	34 272,93
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	15 682,76	1 106 838,17	1 125 423,34	34 272,93

- AFFECTATION des résultats de l'exercice 2021 :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	18 590,17
Résultats antérieurs reportés Ligne 002	15 682,76
Résultats à affecter	34 272,93
Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement	
TOTAL à REPORTER	34 272,93
Affectation en réserves R 1068 en investissement	
Report en investissement R 002	34 272,93
Report de fonctionnement D002	-

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 04 AVR. 2022
et publication le: 04 AVR. 2022
Le Maire
A. BARALE

Le Président
M. CAMOIN Yves

